

Habilitation à Diriger des Recherches

L'Habilitation à Diriger des Recherches est une prestigieuse qualification universitaire nationale de l'enseignement supérieur. Elle permet à son titulaire de diriger des thèses et de candidater pour accéder au corps des professeurs des universités.

La réglementation

"L'habilitation à diriger des recherches sanctionne la reconnaissance du haut niveau scientifique du candidat, du caractère original de sa démarche dans un domaine de la science, de son aptitude à maîtriser une stratégie de recherche dans un domaine scientifique ou technologique suffisamment large et de sa capacité à encadrer de jeunes chercheurs", arrêté du 23 novembre 1988 relatif à l'habilitation à diriger des recherches (modifié en 1992, 1995 et 2002).

Les modalités

L'obtention d'une HDR est une reconnaissance du haut niveau. Elle engage :

- la maturité scientifique du candidat ;
- le caractère original de sa démarche ;
- son aptitude à maîtriser une stratégie de recherche et à encadrer de jeunes chercheurs.

À l'université de Tours, certains prérequis sont définis par la [Commission Recherche](#), tels que l'exercice d'une activité de recherche de quatre ans ou plus depuis la thèse, un minimum de dix publications, etc. Certaines variations peuvent exister selon les disciplines ou les candidats. Elles peuvent être argumentées sur avis de directeurs d'équipes de recherche, de membres du CNU, etc.

Les campagnes de candidature à l'HDR se déroulent en mai et en septembre.

Pour celle de mai, les dossiers de candidature (1 exemplaire papier et 1 version électronique à aurelie.petereau@univ-tours.fr) devront parvenir au service de la Recherche et des Etudes Doctorales au plus tard le **mardi 28 août 2018** pour examen à la Commission Recherche Restreinte du **mardi 11 septembre**

2018.

Les informations et documents téléchargeables

À l'université de Tours, l'Habilitation à Diriger des Recherches est délivrée conformément aux dispositions réglementaires applicables à ce diplôme, complétées par un règlement élaboré par le Conseil Scientifique et approuvé par le Conseil d'Administration.

Afin de constituer votre dossier, vous pouvez télécharger ces documents :

- [formulaire d'inscription](#) ;
- [déclaration sur l'honneur](#) ;
- [règlement HDR](#).

Rappel : le Service de la Recherche et des Études Doctorales est en charge de l'instruction administrative des dossiers d'Habilitation à Diriger des Recherches. Pour toute question d'ordre scientifique, le candidat est invité à se rapprocher de son référent.

Contact

Service de la Recherche et des Etudes Doctorales

Aurélie Pétereau - [02 47 36 64 12](tel:0247366412)

[Haut de page](#)